

République française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
Commune de CERVENS

Convocation
du 13/11/2025

Nombre de conseillers :
En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 08
Absent : ----- 05
Pouvoirs : ----- 02
Votants : ----- 10
VOTE
Pour : ----- 10
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Intercommunalité Communauté d'agglomération

Délibération N°2025-42

Délibération Certifiée exécutoire,

Télétransmise

Le : **24 NOV. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **24 NOV. 2025**

Publié sur le site de la commune

Le : **24 NOV. 2025**

Le Maire **Gil THOMAS**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025

S²LO

ID : 074-217400530-20251118-D2025_42-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025 à 19 H 30

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit novembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaient présents : CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry / THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CALLENDRIER Michèle /CHATEAU Baptiste/ MASSON Thibault/ LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda

Pouvoirs : Michele CALLENDRIER a donné pouvoir à Catherine VUARGNOZ / Serge LEYDIER a donné pouvoir à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service **Eau potable** 2024 de Thonon Agglomération.

LE MAIRE PRESENTE aux conseillers le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) **Eau potable** pour l'exercice 2024 de Thonon Agglomération, conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

IL RAPPELLE que ce document est produit chaque année pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce rapport a été présenté au conseil communautaire de Thonon Agglomération le 30 septembre 2025.

LE MAIRE propose au conseil de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ PREND ACTE et ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) **Eau potable** pour l'exercice 2024 de Thonon Agglomération, tel qu'il est présenté.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL



R. le 08 -